

Plus de droits pour vos données !

1 Des données à emporter !

Je peux récupérer les données que j'ai communiquées à une plate-forme et les transmettre à une autre (réseau social, fournisseur d'accès à internet, site de streaming, etc.)



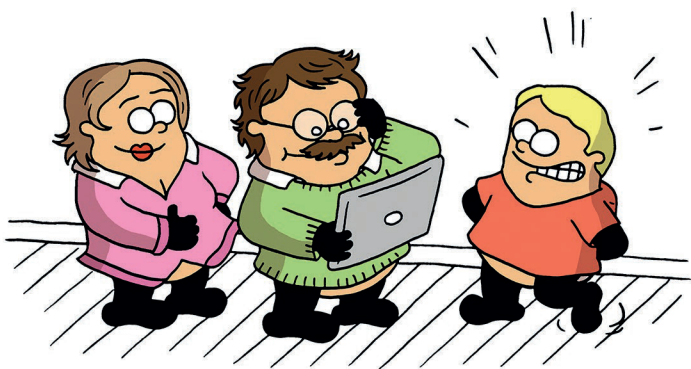
2 Plus de transparence

Je bénéficie de plus de lisibilité sur ce qui est fait de mes données et j'exerce mes droits plus facilement (droit d'accès, droit de rectification).



3 Protection des mineurs

Les services en ligne doivent obtenir le consentement des parents des mineurs de moins de 15 ans avant leur inscription.



4 Guichet unique

En cas de problème, je m'adresse à l'autorité de protection des données de mon pays, quelque soit le lieu d'implantation de l'entreprise qui traite mes données.



5 Sanction renforcée

En cas de violation de mes droits, l'entreprise responsable encoure une sanction pouvant s'élever à 4% de son chiffre d'affaires mondial.



6 Consécration du droit à l'oubli

Je peux demander à ce qu'un lien soit déréférencé d'un moteur de recherche ou qu'une information soit supprimée s'ils portent atteinte à ma vie privée.



Nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles

Après quatre années de débats, l'Union européenne a adopté le projet de règlement sur la protection des données personnelles qui doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Le «RGPD» renforce les droits des citoyens européens et leur donne plus de contrôle sur leurs données personnelles. Il simplifie les formalités pour les entreprises et leur offre un cadre juridique unifié. Il est applicable depuis le 25 mai 2018 dans toute l'UE !